

Dons de la Société populaire d'Arreau, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la Société populaire d'Arreau, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 98;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13561_t1_0098_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

en approuvant la journée du 31 mai, nous jurâmes à nos représentants de regarder toujours la Convention comme notre point central, et cette adresse qui vous fût lue à la tribune par le citoyen Reynaud député par la Haute-Loire, nous obtint une mention honorable dans le bulletin.

Enfin, quand il a fallu venir au secours de nos braves frères d'armes, une souscription a produit dans notre canton, l'un des plus pauvres de la République, une somme de deux mille livres et cent chemises, non compris encore une première souscription faite dans notre commune qui a valu à chaque défenseur sorti de son sein au nombre de près de quarante, une somme de quarante cinq livres. Contents d'avoir servi la cause de la liberté, nous ne demandons d'autre récompense que celle de la pouvoir servir encore; nous ne connaissons pas l'art des belles phrases, mais nous saurons être fidèles au serment que nous ferons; toujours pénétrés des vrais principes de la révolution; nous venons aujourd'hui vous féliciter d'avoir déjoué la plus abominable des trames, et d'avoir fait tomber la tête des scélérats qui, pour mieux tromper le peuple, s'étaient servis du masque du patriotisme.

Législateurs, montagnards par caractère, ainsi que par notre topographie, nous chérissons la sainte Montagne, et vouant à l'exécration les conspirateurs, et les intrigants et les modérés, nous jurons de poursuivre avec ardeur tous ceux qui, sous quelle dénomination que ce puisse être, oseraient arrêter le cours de la liberté et de l'égalité.

P.C.C. MARCHÉ, BRANCHE, FABRE.

h

[Le c. révol. de la sect^e de Grenelle, au présid. de la Conv.; 27 flor. II.] (1).

« Citoyen président,

Nous t'invitons de faire part à la Convention nationale que nous venons d'envoyer au magasin de Tresnel, un supplément d'effets d'habillement provenant des dons patriotiques, pour nos braves frères d'armes qui font si bien danser la Carmagnolle aux esclaves; savoir :

120 paires de bas de coton neuf de différentes couleurs; 283 chemises neuves; 272 paires de souliers neufs; 1 vieille idem; 14 chemises lessivées bonnes; 7 paires de guêtres grises neuves; 4 paires de bas de laine neufs; 3 paires de gros bas de coton neufs; 30 cols de cuir neufs; 30 livres de vieux linge et charpies; plus 40 bouteilles de vinaigre antipestilantiel, que nous avons envoyés à l'administration des hôpitaux militaires. Les moments de la Convention sont trop précieux pour l'entretenir plus longtemps, nous la félicitons au nom de la section sur ses pénibles et immortels travaux qui doivent assurer à jamais le triomphe de la liberté.

S. et F. Vive la République, vive nos représentants ».

NOCEREAU, MONDIOT, COMPAGNIÉ, SAUNOU, LE-GRAND, CURT, JACQUEMIN, ROUELLE, MARTIN.

(1) C 304, pl. 1135, p. 15; B⁴ⁿ, 13 prair. (2^e suppl¹) et 14 prair. (suppl¹).

i

[La Sté popul. d'Arreau au présid. de la Conv.; s.d.] (1).

« Citoyen président,

Et nous aussi nous avons applaudi au courage héroïque de la Convention nationale lorsqu'elle a déclaré solennellement qu'elle ne voulait entendre parler de paix que lorsqu'il n'existerait plus sur la surface du globe d'ennemis à combattre, que lorsque tous les tyrans seraient renversés, et les despotes et les traîtres anéantis, que lorsqu'il n'y aurait plus sur cette même surface qu'une famille générale, celle de la liberté et de l'égalité.

Et nous aussi nous voulons la guerre, et nous aussi nous voulons que nos principes fondés sur la nature, la raison et la philosophie soient communs à l'univers entier.

Et nous enfin nous venons offrir à la patrie le tribut sacré qu'elle nous impose, et nous aussi après lui avoir donné des bras pour sa défense, nous venons contribuer de tous nos moyens et toutes nos facultés à l'entretien de ces mêmes bras et au soutien d'une guerre juste et nécessaire; avec de tels moyens nous prouverons à Pitt et à ses consorts l'absurdité et la folie de leurs projets liberticides.

Président, dis à la Convention que, placés à l'extrême frontière, nous serons les sentinelles vigilantes de la patrie, dis-lui que tandis que nos valeureux soldats porteront la mort et la terreur dans les rangs ennemis, nous, nous serons toujours debout, occupés à surveiller les traîtres du dedans et à secourir vos généreux efforts pour déjouer les conspirateurs et livrer au glaive des lois les complices.

Dis-lui encore que nos yeux fixés sans cesse sur nos braves camarades, nous avons fourni des capotes au bataillon qui couvre cette partie de la frontière pour les garantir de l'intempérie des frimas.

Nous t'adressons, président, le produit d'une souscription de 398 liv. 10 sols, plus 5 livres, ouverte pour les frais de la guerre. Puisse cet exemple être suivi de toutes les sociétés de la République.

Vive la République une et indivisible, vive la Montagne, vive la liberté et l'égalité ! »

JUNQUA (secrét.), SOUVILLE [et une signature illisible.]

j

[Le distr. de Coutances au présid. de la Conv.; 26 flor. II.] (2).

« Citoyen président,

Les autels du fanatisme brisés, il fallait encore discréditer ses prêtres; nous y sommes parvenus en indiquant au peuple les manœuvres tortueuses qu'ils avaient employées pour l'abuser. A la satisfaction générale tous les

(1) C 306, pl. 1157, p. 27; B⁴ⁿ, 11 prair. (2^e suppl¹) et 13 prair. (2^e suppl¹); P.V., XXXVIII, 192.

(2) C 304, pl. 1157, p. 16; B⁴ⁿ, 13 prair. (2^e suppl¹) et 14 prair. (suppl¹).